

## DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

A Monsieur Jacques BUGOT

Adjoint au Directeur par intérim de l'Unité de Gestion HALLE AUX FARINES

(Restaurant Halle aux Farines, Restaurant administratif Buffon, La Brasserie Grands Moulins, Olympe de Gouges, INALCO et Pierre Mendès-France et la VLS Grands Moulins)

*Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires de Paris*

### Le Directeur général du Crous de Paris,

- VU le Code de l'Education, et notamment ses article L822-1 et suivants,
- VU La loi du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
- VU le Code Général de la Fonction Publique, créé par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à Gestion budgétaire et comptable publique modifié
- VU le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 nommant Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris à compter du 23 janvier 2021
- VU l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> novembre 2021 nommant Monsieur Dimitri LE BOUBONNEC, Ingénieur d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur au Crous de Paris
- VU le contrat de travail à durée indéterminée n°375 du 30 janvier 1990 conclu entre Monsieur Jacques BUGOT et le Crous de Paris

Compte-tenu que sont soumises à la signature du Directeur général du Crous de Paris les conventions et contrats de portée générale ainsi que toutes les correspondances suivantes :

- Correspondances avec Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur, Madame la Rectrice déléguée, Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de leur regroupement, Mesdames et Messieurs les Elus ;
- Correspondances susceptibles d'engager l'établissement sur un plan juridique.

### Décide :

**Article 1 :** Le Directeur Général du Crous de Paris, Monsieur Thierry BÉGUÉ, donne délégation de signature, uniquement en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dimitri LE BOUBENNEC, Directeur de l'unité de gestion restauration HALLE AUX FARINES, à Monsieur Jacques BUGOT, Adjoint au directeur par intérim de l'Unité de gestion HALLE AUX FARINES, à l'effet de signer les actes suivants relevant de son domaine de compétence et du périmètre financier confié (centres financiers : GRP GHF) :

- L'ensemble des actes relatifs à l'engagement de la dépense dans la limite de 800 € hors taxe par opération pour les dépenses concernant les centres financiers susmentionnés, dont les visas des demandes de paiement et des états liquidatifs (frais de missions, gratifications...);

- La constatation et la certification du service fait (y compris relevé d'heures de vaca ion) ;
- Les ordres de mission des personnels exer ant sous son autorit ,   l'exception de ceux pour lesquels il est lui-m me missionn  ;
- En recettes, les actes relatifs   la constatation des droits,   l' mission des factures li es   l'activit  de l'unit  de gestion ainsi qu'  la relance des cr ances non sold es, en conformit  avec la politique de recouvrement du Crous de Paris ;
- Le d p t des plaintes, dans le cadre du fonctionnement de l'unit  de gestion, pour le compte du directeur g n ral du Crous de Paris ;
- L'ensemble des courriers et attestations   caract re reconnaissif et sans impact financier permettant d'assurer la gestion courante de son unit  de gestion   l'exclusion des certificats de travail.

**Article 2 :** La pr sente d l gation, accord e uniquement en cas d'absence ou d'emp chement de Monsieur Dimitri LE BOUBENNEC, ne peut  tre subd l gu e.

**Article 3 :** La pr sente d l gation prend effet   compter de sa signature par l'autorit  d l gante et le d l gataire. Elle prendra fin au terme de la cessation des fonctions de Monsieur Thierry B GU , Monsieur Dimitri LE BOUBENNEC ou Monsieur Jacques BUGOT.  
En toute hypoth se, elle prendra automatiquement fin le 31 ao t 2025.

**Article 4 :** Le directeur g n ral est charg  de l'ex cution de la pr sente d cision.

**Fait   Paris en 2 exemplaires originaux, le 1<sup>er</sup> f vrier 2024**

**Le directeur g n ral  
du Crous de Paris,**

**Thierry B GU **



**L'adjoint au directeur de l'unit  de  
l'Unit  de Gestion HALLE AUX  
FARINES,**

**Jacques BUGOT**

